

**A diffuser à  
tous les ITPE**

**la lettre**  
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 233

Paris, le 18 septembre 2006

**ENTPE : un conseil de perfectionnement  
du 15 septembre 2006 qui tient toutes ses promesses**

**Cher(e) camarade,**

Suite à la forte mobilisation des ITPE durant le printemps 2006, le Ministre a pris l'engagement, lors de sa visite à l'ENTPE le 2 juin 2006, d'une publication dans les meilleurs délais du décret érigeant l'ENTPE en Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel « Ecole extérieure aux universités », pour une mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Lors du Conseil de Perfectionnement du 11 juillet 2006, déjà prometteur (voir *Lettre du SG n°232* du 12 juillet 2006), le secrétariat général du ministère nous a confirmé disposer des premières validations interministérielles sur le projet de décret.

Entre ce Conseil et celui du 15 septembre 2006, nous avons maintenu **une pression importante** sur ce dossier prioritaire pour l'avenir de l'école comme pour celui du groupe des ITPE.

C'est ainsi que le projet de décret :

- a été validé, après des modifications mineures liées notamment à l'application du Code de l'Education, lors d'une réunion interministérielle à Matignon en juillet 2006 ;
- a été soumis au CTPM du MTETM le 18 juillet, au CTPS de l'ENTPE le 14 septembre et au CTPC le 15 septembre et a reçu un avis favorable à chaque fois ;
- **a été transmis au Conseil d'Etat fin juillet 2006** : le rapporteur a été désigné, une première réunion technique a eu lieu avec une issue positive, et l'avis du Conseil d'Etat devrait être rendu le 7 octobre 2006.

Lors de la réunion du 15 septembre, le Conseil de Perfectionnement a **approuvé à l'unanimité** ce projet de décret.

Un nouveau passage en CTPM (a priori le 10 octobre 2006) permettra d'arrêter la rédaction finale de ce décret, légèrement modifiée depuis le CTPM du 18 juillet 2006 par la validation interministérielle préalable à sa transmission au Conseil d'Etat.

Depuis juillet, nous avons régulièrement insisté auprès du cabinet du Ministre, du secrétariat général du MTETM, de la DGPA et de la direction de l'école pour que les délais soient tenus (ce qui semble désormais possible en l'état) et pour que **l'ENTPE dispose dès cette année de tous les moyens financiers et humains indispensables pour réussir le changement statutaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007**. La constitution d'une équipe projet dédiée à cet objectif et rattachée à la direction de l'école nous apparaît indispensable pour les deux années à venir, tant la transformation en EPSCP est complexe et ne saurait souffrir d'aucun retard ou blocage. La tutelle et l'école étudient cette possibilité.

Il faut noter que les agents de l'Etat affectés en poste à l'ENTPE une fois Etablissement Public seront en position normale d'activité.

Nous avons obtenu que les statuts et le Règlement Intérieur soient adoptés par le Conseil de Perfectionnement, organisant ainsi le passage au futur Conseil d'Administration, préalablement à leur validation par le Ministre de l'Équipement au plus tard 4 mois après la publication du décret.

Les statuts et ce Règlement Intérieur définiront notamment la gouvernance de l'Établissement Public et la constitution des conseils d'administration, scientifique et des études.

Concernant **la représentativité du groupe des ITPE** au futur Conseil d'Administration, un siège devrait être réservé à l'AITPE et deux pour des représentants nommés par les élus du corps à la CAP des ITPE.

En complément de ceux réservés aux représentants des professeurs, des chercheurs, des agents en poste à l'ENTPE et des élèves, il est également envisagé de dédier un siège pour chacune des trois organisations les plus représentatives du CTPM du MTETM (dont la FEETS-FO), ce qui permet de renforcer les liens entre le futur établissement public et le ministère de l'Équipement (qui en conserve la tutelle).

La part des employeurs d'Ingénieurs des TPE (différents ministères, collectivités, secteur privé,...) représentera entre 40 et 60 % du Conseil d'Administration, marquant ainsi une ouverture significative de l'école et permettant notamment la prise en compte des besoins exprimés par les fonctions publiques en matière d'ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires.

Le groupe de travail du Conseil de Perfectionnement est reconduit et un calendrier de travail a été arrêté de façon à pouvoir **valider les statuts et le Règlement Intérieur lors d'un Conseil de Perfectionnement exceptionnel le 5 mars 2007.**

Un Conseil intermédiaire se tiendra le 15 décembre 2006 pour faire le point sur les propositions du groupe de travail et arrêter les premières orientations en matière de gouvernance.

Le SNITPECT reste très vigilant sur ce dossier stratégique et prendra une part active dans le travail permettant d'arrêter la future gouvernance de l'ENTPE.

Le Congrès des 7 et 8 décembre 2006 permettra de vérifier la concrétisation de cette évolution statutaire historique pour l'ENTPE au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Pascal PAVAGEAU**  
**Secrétaire Général**

